

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1443-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 15 décembre 2005, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1443-2025 décrétant des dépenses relatives à l'application du Programme d'aide financière visant à favoriser la construction, la rénovation et la location annuelle de logements abordables servant à des fins résidentielles de la Ville de Granby (PALL-Granby) et un emprunt total de 1 270 000 \$ incluant les frais d'escompte et d'émission ».
2. Que ledit règlement a reçu les approbations suivantes :
 - a. des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville, en date des 12, 13, 14, 15 et 16 janvier 2026;
 - b. l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 11 mars 2026.
3. Que ledit règlement a été transmis à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska le 19 décembre 2025 conformément à l'article 71.0.3. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.
4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi.

Donné à Granby, ce 13 mars 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 13 mars 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 13 mars 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland